

Le 8 mars 2024

L'Honorable Judy A. Sgro
Présidente, Comité permanent du commerce international (CIIT)
6^e étage, 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Madame Sgro,

Nous vous écrivons pour vous faire part de nos préoccupations concernant le système de la Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA), dont le déploiement est prévu pour le mois de mai 2024.

Nous aimerions affirmer que les principes directeurs qui sous-tendent le déploiement du système de la GCRA (l'obligation pour « tous » les importateurs de s'inscrire sur le portail de la GCRA et le passage d'un modèle axé sur la garantie financière du courtier à un modèle axé sur la garantie financière de l'« importateur ») présentent d'importantes lacunes et ne font qu'entraîner une incidence négative sur les secteurs de l'importation et du courtage en douane.

Nous souhaitons également exprimer notre soutien total au mémoire présenté au CIIT par la Société canadienne des courtiers en douane (SCCD) et soutenu par l'Association des courtiers et intervenants frontaliers internationaux (ACIFI).

Nous vous demandons de bien vouloir examiner les préoccupations que nous exprimons dans les présentes et appuyer notre recommandation visant à ce que l'ASFC reconsidère les commentaires de l'industrie et revoie son approche à l'égard de la mise en œuvre de ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments respectueux,

Girdlestone Brokerage Limited

**PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LES PRINCIPES SOUS-JACENTS ET LE DÉPLOIEMENT
DU SYSTÈME DE LA GCRA**

La GCRA entraîne une augmentation importante des coûts et constitue un obstacle pour les petites entreprises.

L'obligation pour chaque importateur canadien de s'inscrire sur le portail client de la GCRA occasionne un travail considérable pour les courtiers en douane, qui sont censés soutenir directement l'ensemble de leur clientèle dans le cadre de ce processus fastidieux. L'importateur qui souhaite enregistrer son entreprise sur le portail client de la GCRA doit fournir des réponses précises à des questions de comptabilité relatives à des transactions antérieures. Dans la plupart des cas, l'importateur demande ces réponses à son courtier afin de compléter l'enregistrement. Pour le courtier, l'offre de soutien à l'ensemble de ses clients, un par un, tout au long de ce processus prend beaucoup de temps et est coûteux. Les grandes sociétés de courtage peuvent être en mesure d'affecter des services entiers à ce type de soutien, mais pas les petites entreprises.

L'obligation pour chaque importateur de souscrire et de fournir son propre cautionnement (actuellement couvert par le cautionnement des courtiers en douane) constitue une autre charge administrative importante et une dépense élevée. Là encore, des milliers de petites entreprises sont nettement désavantagées par rapport aux grandes sociétés, qui peuvent avoir les ressources nécessaires pour couvrir ce coût (actuellement inutile). C'est également le courtier qui est tenu de guider et d'aider ses clients dans le calcul et l'achat de ce cautionnement.

L'ASFC ne sera pas en mesure de fournir un soutien adéquat.

Le soutien qu'apporte actuellement l'ASFC à ses clients est inacceptable et désorganisé. L'assistance téléphonique est inconstante. Les boîtes vocales sont souvent pleines, et les appels ne sont pas toujours retournés. Il faut plusieurs jours pour obtenir une réponse à une demande de soutien par courriel. Le déploiement de la GCRA entraînera une surabondance d'appels et de courriels visant à obtenir du soutien, et il faudra plus que des jours ou des semaines pour recevoir une réponse.

À titre d'exemple, nous avons envoyé un courriel au service d'assistance à la clientèle du portail de la GCRA le 5 octobre 2023 concernant une pénalité de comptabilisation en retard erronée sur notre avis quotidien. Nous avons reçu une réponse automatique qui disait ceci :

« Nous vous répondrons dans un délai de 2 jours ouvrables ou de 10 jours ouvrables pour les demandes complexes liées aux activités des comptes financiers. »

Nous avons reçu une réponse le 16 octobre 2023 (7 jours ouvrables plus tard), qui nous informait que le problème avait été résolu automatiquement.

Si un délai de 2 jours ouvrables peut être acceptable dans certains cas, un délai de 10 jours ouvrables (2 semaines) est tout à fait inacceptable. En outre, cet exemple provient du système comptable actuel de l'ASFC, dont l'arriéré est vraisemblablement moins important.

Lorsque des milliers d'importateurs auront soudainement des questions sur leur compte portail, le calcul du cautionnement ou la CléGC ou qu'ils éprouveront des problèmes d'enregistrement, c'est leur courtier qu'ils appelleront, parce que nous répondons au téléphone. Il est déjà arrivé par le passé que l'ASFC offre un soutien insuffisant aux courtiers et aux importateurs. La GCRA ne fera qu'amplifier ce problème.

Le système de la GCRA n'est pas prêt à être déployé.

D'importantes questions restent sans réponse en ce qui a trait à plusieurs scénarios concernant les importateurs. Le 28 février 2024, lors d'une séance d'information du Groupe de travail des partenaires de la chaîne commerciale de l'ASFC (PCC), des solutions de contournement pour des « scénarios » d'expédition spécifiques étaient encore en cours d'élaboration en vue du déploiement de mai 2024. Ces solutions concernent les moyens de traiter les cas des importateurs qui ne sont pas inscrits sur le portail client de la GCRA et qui n'ont pas encore déposé de garantie financière. Plusieurs autres questions relatives au basculement (la période entre l'arrêt de l'ancien système et la mise en service du système de la GCRA) n'ont pas encore été résolues ou font l'objet d'une solution en cours de développement. Il existe de nombreuses préoccupations au sein de l'industrie concernant la fonctionnalité de la nouvelle déclaration en détail commerciale (DDC) et du calcul correct des droits et des taxes.

Le fait que ces mesures d'atténuation soient encore en cours d'élaboration à moins de deux mois de la date de lancement proposée indique clairement un manque de préparation de la part de l'ASFC.

Les partenaires de la chaîne commerciale (PCC) ne sont pas prêts.

L'ASFC a fourni des statistiques sur l'intégration aux fins de discussion lors d'une séance d'information du Groupe de travail des partenaires de la chaîne commerciale (PCC) de l'ASFC (28 février 2024).

Ces statistiques indiquent qu'en date du 20 février 2024, 51 469 partenaires de la chaîne commerciale étaient actuellement inscrits sur le portail client de la GCRA. Par ailleurs, on estime qu'il y a environ 200 000 entités importatrices au Canada, ce qui laisse supposer que moins de 30 % d'entre elles sont enregistrées.

On affirme que sur un total de 26 fournisseurs de progiciels, seuls 3 (12 %) ont fait l'objet de tests complets et sont prêts, 12 (46 %) ont été testés à moins de 75 % et 11 (42 %) n'ont pas été testés du tout.

Ces chiffres sont insuffisants pour déployer un système, surtout s'il s'agit du système d'importation et de comptabilité d'un pays tout entier.

La GCRA perturbera le processus d'importation. Il convient d'envisager une meilleure approche.

La GCRA était destinée à moderniser et à mettre à niveau des systèmes vieux de 35 ans qui sont toujours utilisés par l'ASFC. Les importateurs et les courtiers en douane reconnaissent la nécessité d'évoluer avec le temps, mais il convient de prendre au sérieux les nombreuses critiques formulées par le secteur et les avertissements répétés concernant la perturbation des frontières. Le manque de soutien aux importateurs (intégration) est également une indication claire d'un marché qui rejette le produit offert.

Certaines caractéristiques essentielles de la GCRA peuvent être bénéfiques. La modernisation de l'ancien formulaire douanier B3 et la possibilité de réviser la déclaration en détail par l'entremise de la nouvelle déclaration en détail commerciale (DDC) sont des fonctionnalités intéressantes. L'offre du portail client de la GCRA comme un « outil facultatif à valeur ajoutée » pour les importateurs qui souhaitent une visibilité accrue et des options en libre-service constituerait une approche plus judicieuse.

Le fait de reconsidérer le modèle de garantie financière axé sur les courtiers permettrait de résoudre plusieurs problèmes de mise en œuvre ainsi que de réduire la charge administrative et les coûts qui pèsent sur les importateurs et le secteur du courtage.